

Transporter et installer le corps dans sa dernière demeure : les premiers contenants mobiles du Néolithique européen (bassin parisien et plaine du Rhin supérieur, V^e millénaire)

Carrying and Settling the Dead in their Final Resting Place: The First Mobile Containers of the European Neolithic (Paris Basin and Upper Rhine Plain, 5th Millennium)

P. Chambon · C. Thevenet

Reçu le 2 octobre 2015 ; accepté le 18 février 2016
© Société d'Anthropologie de Paris et Lavoisier SAS 2016

Résumé La reconstitution de la tombe initiale reste un objectif de toute étude d'un contexte sépulcral en archéologie. Cependant, à partir de cette reconstitution, quelques étapes des funérailles se laissent percevoir, comme le transport du corps avec l'identification de contenants rigides et mobiles. Cette identification mobilise les outils de l'analyse taphonomique et la reconnaissance des structures. Le cas d'étude retenu correspond à l'apparition des contenants mobiles dans le Néolithique européen au V^e millénaire dans deux aires culturelles connectées. Si dans les deux cas la volonté de montrer le cadavre pousse à l'emploi de contenants ouverts ou de civières, dans le bassin parisien c'est l'étape du transport — en procession ? — qui est privilégiée, alors que dans le bassin rhénan l'image du défunt dans la tombe semble particulièrement valorisée. Un même dispositif renvoie ici à une organisation légèrement différente des funérailles.

Mots clés Sépulture · Contenants · Funérailles · Exposition du mort · Taphonomie

Abstract Reconstructing the initial grave is the primary aim of all archaeological studies of burial contexts. These reconstructions can then provide insights into various stages of the funerary sequence, for example, thanks to the identification of mobile and rigid containers, how the dead were carried to their graves. Identifying such containers requires taphonomic analysis as well as identification of the structures. This case study corresponds to the first appearance of mobile containers during the 5th millennium, in two inter-connected

cultural areas during the Middle Neolithic. In both cases, the intention to exhibit the dead led to the use of open containers or stretchers. In the Paris Basin, priority was given to the moment of transportation, possibly involving a procession, while in the Rhine Basin the image of the dead within the grave appears to have been particularly important. While the two arrangements are similar, they relate in these two cases to distinct ways of organising funerals.

Keywords Burial · Containers · Funerals · Exhibiting the dead · Taphonomy

Introduction

L'archéologie use facilement de raccourcis. Ainsi, lorsque nous mettons au jour un squelette au fond d'une fosse, qualifier l'ensemble de « sépulture » est la norme. Nous ne reviendrons pas ici sur la notion de sépulture, pour laquelle J. Leclerc et J. Tarrête ont proposé une définition à l'usage des archéologues qui s'est peu à peu imposée [1]. Ce qui est en jeu, c'est davantage la facilité avec laquelle nous désignons les traces par leur interprétation. Les rangées de trous de poteaux deviennent une maison, le squelette dans un trou devient une sépulture.

Dans le cas de la sépulture, nous envisageons aisément que ce n'est pas un squelette qui a (le plus souvent) été déposé, mais bien un cadavre. Le développement des études taphonomiques a conduit à s'interroger sur le dépôt lui-même, la sépulture initiale [2]. Cette visualisation en trois dimensions constitue un motif de satisfaction pour l'archéologue, qui a ainsi proposé une interprétation des témoins mis au jour, mais elle reste insuffisante pour l'anthropologue social, qui ne voit là qu'une image figée, instantané final des funérailles d'un individu.

P. Chambon (✉)
CNRS-UMR 7041
e-mail : philippe.chambon@mae.cnrs.fr

C. Thevenet
Inrap GO-UMR 8215 Trajectoires

Évoquer la cérémonie dans sa complexité paraît certes bien loin des possibilités de l'archéologie, toutefois la sépulture conserve la trace d'opérations antérieures, qu'il s'agisse de la préparation de la tombe ou du corps [3]. Au cours de la reconstitution de ces différentes étapes, l'archéologue cherche notamment à mettre en évidence la présence éventuelle d'un contenant rigide. Terme on ne peut plus passe-partout, propre à l'archéologie, qui recouvre des types morphologiques variés et peut correspondre à des réalités anthropologiques et historiques bien différentes.

Avant d'aborder l'identification des contenants mobiles dans les documents archéologiques, il convient d'examiner la place de ces dispositifs dans les funérailles. Le caractère mobile suggère un rôle essentiel de transport du corps, mais cette destination élémentaire ne doit pas masquer des fonctions « dérivées » tout aussi importantes dans les funérailles. Nous présenterons dans un second temps les critères qui permettent d'identifier les contenants mobiles en archéologie, depuis les vestiges partiellement préservés jusqu'aux témoignages les plus indirects. Le V^e millénaire offrira ensuite le cas d'étude, où comment une démarche graduelle conduit à la reconnaissance des plus anciens contenants mobiles néolithiques. Enfin, nous verrons comment un même dispositif, utilisé au même moment dans deux régions voisines, renvoie à un déroulement différent des funérailles et témoigne donc d'intentions différentes.

Transporter, cacher, montrer : de l'utilité d'un contenant pendant les funérailles

Dans les cas d'inhumation, la manière dont le corps est transporté jusqu'à la tombe est conditionnée par une large variété de paramètres. On peut citer, pêle-mêle, l'intervalle entre le décès et la mise en terre, l'exposition ou non du défunt, la distance entre le lieu de décès et la sépulture, le lieu où se tient l'essentiel de la cérémonie, la nécessité d'éloigner ou au contraire de manipuler le cadavre.

Ainsi un temps long avant les funérailles proprement dites intégrera sans doute une préparation plus soignée du cadavre, avec parfois son insertion dans un contenant intermédiaire, par exemple dans les cas d'embaumement.

Si on connaît des sociétés dans lesquelles la préparation du mort ne permet guère l'utilisation d'un contenant ou support rigide pour le transport jusqu'à la tombe, à l'image des Fali [4], celle-ci participe normalement d'une forme de respect. Lorsque les funérailles ne se tiennent pas entièrement à proximité de la sépulture, le transport du corps peut directement participer de la cérémonie. Ainsi, en Occident à partir du XIII^e siècle, le convoi prend une part de plus en plus importante durant les funérailles, évolution qui va de pair avec la généralisation du cercueil [5]. Les funérailles publiques sont généralement l'occasion de longues processions :

un contenant ou support rigide apparaît comme le moyen le plus approprié pour solenniser la translation du défunt vers la tombe, singulièrement si ce sont des hommes qui portent la dépouille (Fig. 1).

Le support constitue aussi un moyen d'exposer voire d'exhiber le cadavre. Dans la tradition chrétienne, les veillées funèbres sont l'occasion de rendre un dernier hommage au défunt. S'il était de coutume qu'il soit présenté sur son lit de mort, à une époque où l'on décédait encore chez soi (pratique éminemment représentée au cours du XIX^e siècle), il est désormais exposé dans son cercueil ouvert au funérarium. Si cette pratique a tendance à diminuer dans certaines sociétés occidentales contemporaines – où se mêlent déchristianisation et relégation du mort loin des regards – elle est toujours d'usage dans la thanatopraxie nord ou sud-américaine [6]. Une telle pratique est aussi bien religieuse que politique, si l'on pense aux funérailles royales en Europe occidentale, où le corps du roi est exposé avec ses attributs, reflet d'une fonction et de sa perpétuation, plutôt que d'un individu. Également politique fut l'exposition des communards fusillés durant la Semaine Sanglante (21-28 mai 1871) et après, dont les cadavres furent exhibés dans des cercueils ouverts inclinés (exhibition macabre qui fut photographiée, permettant ainsi de la prolonger dans le temps). Cette exposition du mort peut aussi être combinée avec la translation jusqu'à la tombe. Le cadavre devant être vu, le contenant est alors adapté à cet usage. Au sein d'un contenant ou support mobile, le défunt est le plus souvent installé sur le dos, les membres inférieurs en extension. Cette position est celle qui offre le plus de garantie de stabilité durant le transport, en répartissant le poids latéralement. C'est aussi la position la plus logique pour montrer le corps, permettant une égale visibilité du défunt.

Dans tous les cas, l'usage d'un intermédiaire pour le transport du cadavre jusqu'à la sépulture n'implique pas qu'il accompagne le mort jusque dans la tombe. On le conçoit aisément pour tous les types de civières : le corps reste accessible jusqu'à la mise en terre et les opérateurs ont toute latitude pour récupérer le support une fois le lieu de sépulture atteint. Au plus fort du premier conflit mondial, lorsque l'hécatombe était telle que les nécessités sanitaires l'emportaient sur les pratiques religieuses, le cercueil était remplacé par une civière pour transporter les corps jusqu'au lieu d'inhumation où ils étaient enterrés dans un simple linceul (Fig. 2). Même dans le cas de cercueil fermé, si la règle impose son usage pour la cérémonie et le transport, l'absence d'une telle obligation pour le dépôt peut conduire à sa récupération lorsque le corps est finalement mis en terre. Pour les européens pauvres du Moyen Âge, le cercueil n'a longtemps été qu'un abri provisoire avant l'inhumation en pleine terre [5]. Par ailleurs, transporter et contenir le défunt peuvent être conçus dès l'origine comme deux nécessités différentes, chacune d'elle requérant un moyen distinct. Le



Fig. 1 Obsèques des mineurs d'Alais, 1912 (Crédit : Bibliothèque de France) / *Funeral of miners killed in the 1912 Alais disaster.* © Bibliothèque de France.

défunt Joraï (Viet Nam) ne sera mis en bière qu'au cimetière, où l'attend son cercueil, alors que son transfert se fera par le biais d'un grand brancard sculpté en bois (Cōko) [7]. Ainsi on se gardera en archéologie de considérer que l'absence de contenant identifié dans la sépulture signifie que les populations n'en faisaient pas usage dans les funérailles. Notamment lorsque les rites imposent une position fléchie sur le côté lors de l'inhumation, le contenant apparaît plus handicapant que pratique pour le dépôt.

Enfin, l'usage d'un contenant met aussi une première distance avec le défunt : s'il ne le soustrait pas déjà à la vue, il évite le contact direct avec les vivants. Dans nos sociétés, cela peut correspondre à un corps trop altéré, mais de plus en plus souvent, au simple refus du contact par les vivants, à l'exception des préposés à cette opération.

De la reconnaissance des contenants mobiles en contexte archéologique

En archéologie, les témoignages de contenants mobiles ou de supports sont le plus souvent indirects : la fonction de

transport rend peu adéquate leur réalisation dans un matériau minéral. Quelquefois, l'emploi de bois partiellement brûlé pour sa confection peut laisser une trace directe, carbonneuse. À partir de la Protohistoire, des éléments métalliques peuvent parfois être mis en relation avec un tel dispositif, mais les cas restent rares et ne concernent que des périodes récentes. Plus fréquemment, le sédiment conserve la trace de la décomposition du contenant ou support ; on peut alors espérer que la multiplication des analyses micromorphologiques permette de l'identifier plus régulièrement.

Le plus souvent, l'archéologue doit se contenter d'indices liés à l'influence de la présence du contenant ou support et de sa désagrégation sur la position des vestiges présents dans la tombe et conservés jusqu'à la fouille. La mise en évidence du contenant mobile dépend alors de l'analyse taphonomique et requiert plusieurs intermédiaires. Un seul de ces indices est insuffisant, mais leur convergence autorise sa restitution. Par ailleurs, comme souvent en archéologie, les indices de contenants seront considérés comme significatifs, mais pas leur absence.

La mise en évidence de la décomposition du corps en espace vide est la première étape vers l'identification.



Fig. 2 Un enterrement militaire sur le front, 1915 (Crédit : Bibliothèque de France) / *A military funeral on the front, 1915.* © Bibliothèque de France.

L'existence de contraintes affectant tout ou partie du squelette suggère la rigidité d'un contenant ; celles-ci doivent cependant affecter suffisamment de parties du squelette pour conclure que le corps entier était à l'origine « contenu ». L'existence d'un fond permettra de proposer que le contenant était mobile. Son étroitesse peut également être un argument indirect de son caractère mobile, dans la mesure où il apparaît plus aisé de manipuler un contenant plutôt étroit que large. Toutefois, le tassement du squelette contre l'un de ses montants constitue un critère plus adéquat, car il peut traduire le glissement du corps lorsqu'on le descend dans la fosse [8]. On évoquera ensuite le caractère fermé ou ouvert du contenant, l'existence de rebords ou de véritables montants. A-t-il assuré seul le maintien de l'espace vide autour du corps ou ce dernier a-t-il nécessité un dispositif supplémentaire dans la fosse sépulcrale ? L'analyse taphonomique du corps ne se substitue pas à l'étude de la sépulture en tant que structure (sa morphologie, son aménagement interne, la présence d'une architecture telle qu'un coffrage ou un cuvelage).

Autant de critères qu'une structuration des données issues de l'analyse taphonomique peut être à même d'établir. Ce sont donc les qualités du dispositif bien plus qu'une forme précise et des matériaux que nous identifions ; dans un second temps, on pourra éventuellement s'interroger si la peau, la vannerie ou d'autres matériaux peuvent avoir les mêmes conséquences que le bois, par exemple. En outre, du point de vue des funérailles, les « qualités » des dispositifs employés ont des implications plus importantes que les matériaux utilisés, comme la distinction entre contenant fermé d'un côté, contenant ouvert, simple support ou civière de l'autre. Dans le premier le cadavre est caché à la vue des officiants, dans les seconds il reste visible jusqu'à la fermeture de la tombe elle-même.

Ces témoignages indirects dépendent de la forme et de la nature du dispositif. Il ne saurait exister de référentiel pour tous les dispositifs possibles. Dans quelques contextes récents, pour lesquels ils sont identifiés par un autre biais, il a été possible d'établir des corrélations entre contenants et constats archéo-anthropologiques. On peut envisager alors

d'utiliser les cas connus comme modèles pour déterminer les dispositifs. Cependant, il n'est guère prudent d'étendre l'usage de ces modèles à des contextes différents, sinon à retomber dans le travers souvent dénoncé « d'attraction de la population de référence » [9] ; ce faisant, il devient impossible de mettre en évidence d'autres dispositifs que ceux utilisés comme modèles. Si tel contenant produit tel bilan dans la population de référence, rien n'interdit qu'un dispositif non reconnu puisse occasionner les mêmes effets dans le contexte étudié. Afin de ne pas réduire la diversité aux cas connus du Moyen-Âge à nos jours, nous devons patiemment bâtir des échantillons de référence pour chaque contexte par la caractérisation des contenants.

Les premiers contenants mobiles du Néolithique européen

Faute d'un référentiel contemporain (iconographie ou vestiges suffisamment préservés), l'identification des contenants mobiles pour le Néolithique européen se fonde sur des données indirectes. Nous avons reconnu de tels dispositifs dès le Néolithique ancien Rubané [10] et ils sont bien attestés ensuite durant les deux premiers tiers du V^e millénaire, du bassin parisien à la plaine du Rhin Supérieur [11]. Ils coïncident avec un changement de position d'inhumation, le sujet reposant sur le dos, membres inférieurs en extension. Le corpus, en constante augmentation, dépasse la centaine de sépultures pour le bassin parisien (culture de Cerny). Il est bien plus important dans la plaine du Rhin, avec près d'un millier de sépultures réparties entre la fin du Néolithique ancien et le Néolithique moyen régional, mais en raison des conditions de préservation des ossements et d'une documentation souvent peu adaptée à l'étude taphonomique, le corpus « utile » n'est guère plus important que dans le bassin parisien. Quelques sépultures de ces deux régions nous servons ici d'exemples.

La mise en évidence d'une décomposition en espace vide n'est bien souvent pas une difficulté, à l'image de la sépulture 112 de Trebur (*Mittelneolithikum* rhénan). Le bloc crânio-facial s'est affaissé sur le côté, la mandibule étant décrochée ; la clavicule gauche est verticalisée ; le bassin s'est ouvert ; les tibias et les pieds ont pivoté latéralement ; l'articulation de la cheville gauche est rompue. Si le corpus rhénan ne se prête pas globalement à une telle analyse, la totalité des tombes du bassin parisien témoigne bien d'une décomposition en espace vide.

Les effets de paroi sont récurrents dans la documentation. Ils se déclinent de différentes façons : alignements de vestiges d'un côté ou de l'autre du squelette, par une compression latérale du squelette, ou par des mouvements secondaires d'ossements durant la décomposition sous l'effet d'une butée. Dans la sépulture 18 de Dillingen-Steinheim (Néoli-

thique ancien Rubané), la tête et les pieds sont redressés, témoignant d'une pression aux deux extrémités du corps. Un alignement des vestiges osseux, avec le maintien en déséquilibre du membre supérieur et de l'os coxal, est également visible sur le côté gauche du squelette. De tels effets sont notés sur plus de 50 % du corpus dans le bassin parisien [12] soulignant que le dispositif était lié davantage au cadavre qu'à la fosse elle-même. Toutefois une contrainte rectiligne bilatérale est exceptionnelle : le contenant ou le support ne paraît jamais si étroit.

Le diagnostic « mobile » est plus difficile à porter (Fig. 3). Pour la sépulture 14 de Châtenay-sur-Seine, les Sècherons, la présence d'un vide sous-jacent a provoqué des dislocations très importantes. Pour la sépulture 901 de Vignely, la Noue Fenard, la rupture du fond du dispositif a entraîné la séparation du squelette en deux, avec un écartement de quelques centimètres le long de la ligne de fracture. Cependant le cas le plus facile à lire reste le tassement spectaculaire du sujet observé dans la tombe 153 de Vignely : depuis l'épaule jusqu'au pied droit, tous les ossements s'alignent parfaitement [13]. La différence d'axe entre le contenant et la fosse, qui atteint ici 20°, est encore un argument pour affirmer que le premier n'était pas lié à la seconde. L'on retrouve un même tassement du squelette dans la tombe 65 de Stuttgart-Mühlhausen, dans laquelle l'ensemble du côté droit du squelette est venu buter sur une limite rectiligne [14]. Toutefois, faute d'une limite de fosse visible ici, il n'est pas possible de vérifier la disposition du contenant dans la tombe. Les cas ne sont que rarement aussi tranchés... Dans la mesure où aucun argument décisif ne peut jamais être avancé pour l'hypothèse inverse, nous considérons que les nombreux cas où l'argumentation est possible autorisent une généralisation à un corpus par ailleurs très homogène.

Dernière étape de l'analyse, la distinction entre contenant ouvert ou fermé est difficile dans notre corpus. En bassin parisien, les dimensions des fosses s'accordent bien avec un aménagement interne disjoint du dispositif qui comprend le corps. Dans le domaine rhénan, l'on se heurte le plus souvent à la non visibilité des limites de fosse. Lorsque tel n'est pas le cas, la fosse apparaît également surdimensionnée par rapport à l'emprise du défunt : la fosse de la tombe 37 de Trebur mesure ainsi 2,60 m pour 2 m de large. Un tel aménagement permet dans tous les cas une protection du corps durant la décomposition : l'architecture sépulcrale protège déjà le cadavre du sédiment environnant, il n'est donc pas nécessaire que le contenant soit fermé. Ainsi, dans le cas de la sépulture 130A de Vignely, la Porte aux Bergers, l'effet de paroi presque aussi remarquable que dans la tombe 153 du même gisement est transgressé par le membre supérieur droit : aucun système de fermeture ne prenait donc appui sur le montant [13]. Enfin, dans nombre des tombes rhénanes, la disposition

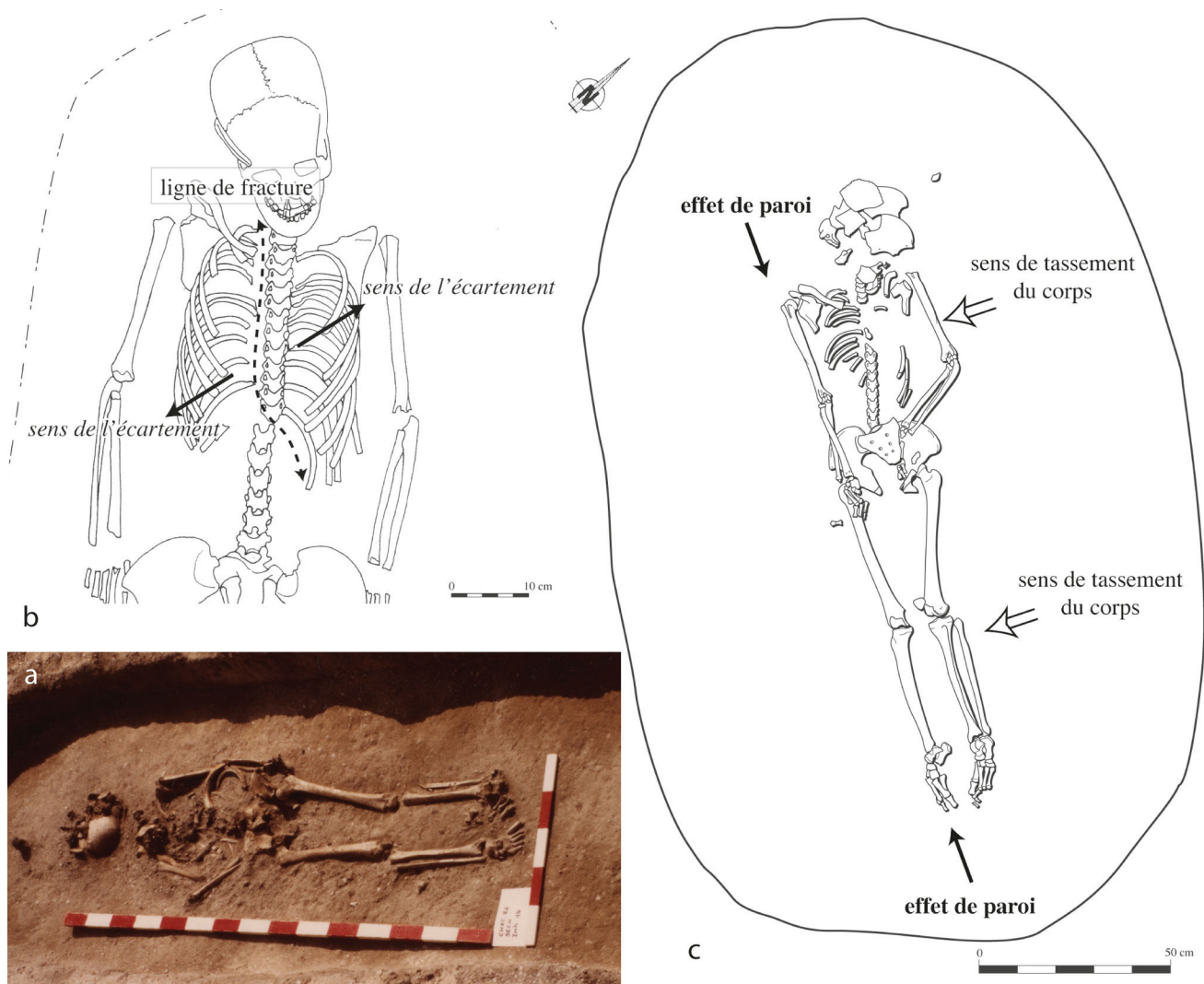


Fig. 3 Trois indices du caractère mobile du contenant. a. effondrement du squelette dans un vide sous-jacent (Châtenay-sur-Seine, les Sècherons, sépulture 14 ; crédit P. Gouge/CDA Bassée) ; b. rupture d'un fond rigide situé sous le squelette avec séparation en deux du squelette (Vignely, la Noue Fenard, sépulture 901) ; c. tassement du corps contre la paroi lors de la descente du contenant dans la tombe (Vignely, la Porte aux bergers, sépulture 153) / *Three kinds of evidence of the use of a mobile container. a. collapse of the skeleton into the space beneath it (Châtenay-sur-Seine, les Sècherons, grave 14 ; credit P. Gouge/CDA Bassée); collapse of the rigid surface supporting the skeleton, causing it to break in half (Vignely, la Noue Fenard, grave 901); collapse of the corpse against the container wall when it was lowered into the grave (Vignely, la Porte aux Bergers, grave 153).*

du mobilier autour du défunt, et particulièrement autour de la tête, constitue un argument supplémentaire en faveur de contenants ouverts. La tombe 58 de Trebur rassemble plusieurs arguments allant en ce sens (Fig. 4). La compression de l'épaule gauche associée à la contrainte sur l'extrémité du pied gauche dessine un effet de paroi rectiligne. La compression symétrique exercée sur l'épaule droite suggère une contrainte rectiligne bilatérale. Toutefois, le coude droit l'outrepasse largement et le crâne redressé est en appui contre un vase disposé derrière la tête, impliquant un contenant ouvert.

En dehors de ce contexte, l'utilisation des contenants ou supports mobiles jusque dans la tombe n'est pas très fréquente au Néolithique. Une raison en est sans doute l'inhumation en position fléchie, qui prédomine à l'échelle de l'Europe occidentale. Toutefois, on rencontre régulièrement des sujets en position très contractée pour lesquels l'emploi d'un contenant rigide est l'hypothèse retenue. Si on met de côté le cas des sujets très jeunes, périnataux ou de moins d'un an, on peut mentionner le cas de l'inhumation 99-548(2) de Macherin à Monéteau ou le sujet HS5 du Gournier à Montélimar [15,16]. Si dans le second cas la position extrêmement contractée – et

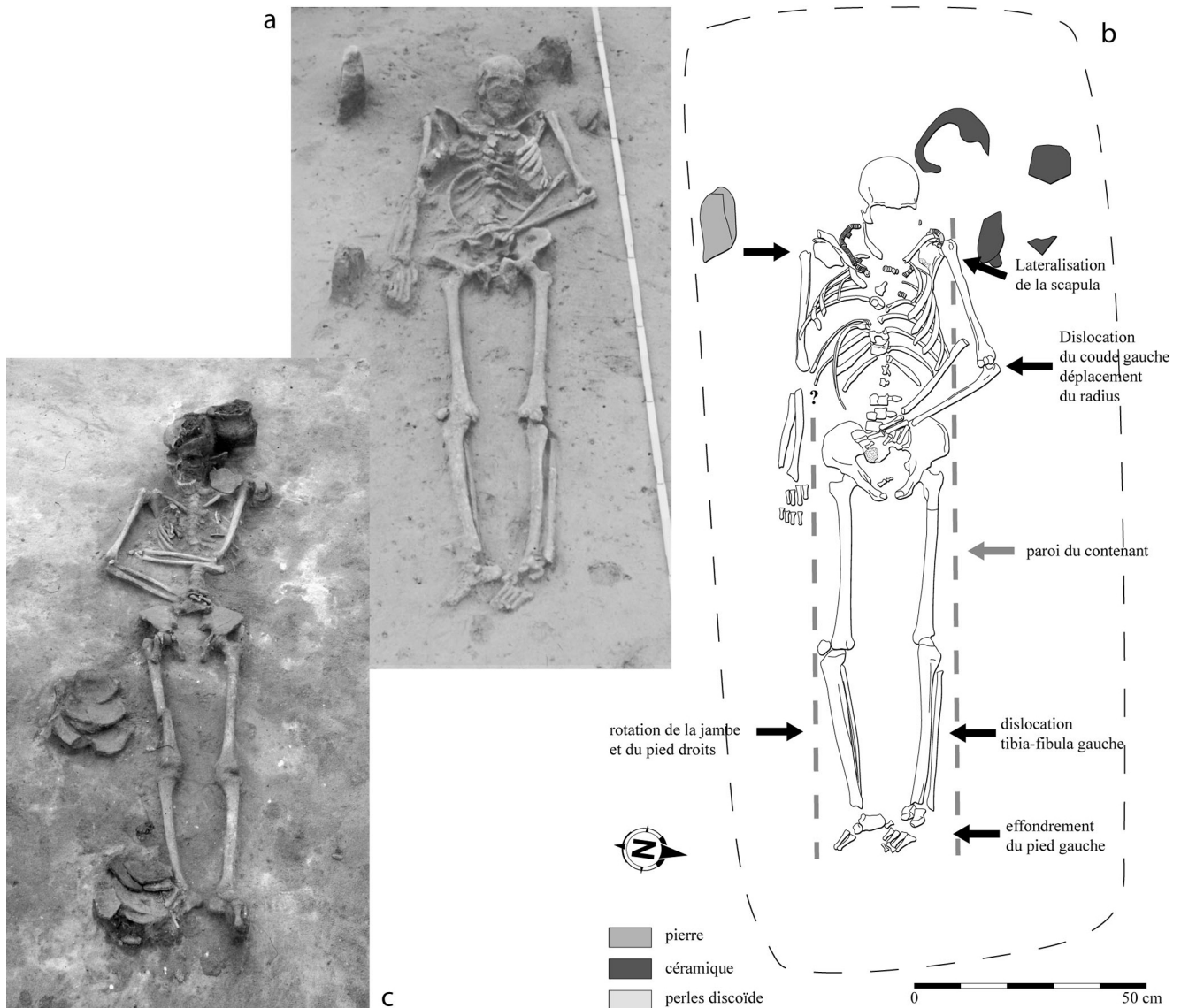


Fig. 4 Un contenant ouvert : a et b Jechtingen, sépulture 97, c. Trebur, sépulture 58 (crédits Landesamt für Denkmalpflege Hessen). La « latéralisation » des épaules associée à une contrainte supplémentaire (sur le pied gauche à Trebur, l'os coxal gauche à Jechtingen) dessine un effet de paroi le long des défunts. Le fait que l'un des membres supérieurs l'outrepasse largement implique un contenant ouvert. Par ailleurs, à Trebur, le crâne en appui contre un vase s'oppose également à la présence d'un contenant fermé / *An open container: a & b Jechtingen, grave 97, c. Trebur, grave 58 (credits Landesamt für Denkmalpflege Hessen). The "lateralization" of the shoulders and an additional constraint (on the left foot in the Trebur grave, on the hip bone in the Jechtingen grave) suggest pressure of the container wall along one side of the deceased. One of the arms stretches well beyond it, implying an open container. In the Trebur grave, the skull resting against a vase is also an argument against a closed container.*

l'absence d'une analyse – ne permet pas d'affirmer la décomposition en espace vide, nous avons conclu en ce sens à Monéteau. Dans les deux cas le squelette s'inscrit nettement dans un rectangle étroit que l'on peut interpréter comme un contenant rigide. L'absence de rapport (proximité, orientation, centrage) entre les limites de ce dispositif et la fosse qui le contient suggère que le contenant était mobile et que c'est par ce biais que le défunt a été introduit dans la tombe.

De l'usage des contenants dans les funérailles au V^e millénaire dans les bassins rhénan et parisien

L'inhumation au sein d'un contenant mobile s'avère peu fréquente au cours du Néolithique européen. Elle est d'autant plus remarquable dans les deux premiers tiers du V^e millénaire, de la plaine du Rhin Supérieur jusqu'au bassin

parisien. Comme nous l'avons évoqué, on ne peut définitivement conclure qu'il s'agit à ce moment d'une complète nouveauté : le défunt pouvait être extrait d'un contenant utilisé pour les funérailles lors de la mise en terre. Cependant, certains choix ressortent nettement à cette période. Ainsi pour le bassin parisien, le sujet repose dans un contenant ouvert, la tête redressée. On peut envisager que le transport du corps revête une certaine solennité et que le défunt, tout au moins son visage, doit être visible jusqu'à la tombe. En revanche, la situation du corps dans la tombe n'est pas essentielle, pas au point de descendre dans la fosse pour rectifier la position une fois le corps mis en place. L'usage d'un contenant ou support mobile apparaît donc également pour les opérateurs comme un moyen d'éviter de descendre dans la tombe. Tel n'est pas le cas dans le Mittelneolithikum rhénan, où la profusion de mobilier déposé auprès des défunts Hinkelstein et Großgartach implique que les officiants interviennent dans la tombe. Les caractéristiques observées sur la disposition des ossements plaident de manière générale en faveur d'un dispositif bas, de type civière. En outre, la systématisation du crâne redressé, entouré d'une grande variété d'objets parfois surélevés, pourrait suggérer que l'exposition du défunt dans sa dernière demeure revête autant si ce n'est plus d'importance que sa visibilité durant les processions.

La confrontation des bassins parisien et rhénan illustre les possibilités, même à partir d'« une image figée », de reconstituer une partie des funérailles néolithiques. Dans un cas comme dans l'autre, la lecture taphonomique restitue la présence de contenants rigides, l'empilement des données oriente l'interprétation vers l'usage de contenants ouverts pour assurer le transport des défunts jusqu'au lieu d'inhumation. Surtout, elle illustre que la reconstitution d'un même dispositif au sein de la sépulture n'oriente pas nécessairement vers la même interprétation du déroulement des funérailles.

Remerciements Le Bayerisches Landesamt für Denkmalpflege (Thierhaupten) et le Landesamt für Denkmalpflege Baden-Württemberg (Esslingen am Neckar), Dr. H. Göldner (Landesamt für Denkmalpflege Hessen, Darmstadt) et S. Dornheim (MA, Albert-Ludwigs-Universität Freiburg) ont autorisé l'une d'entre nous (CT) à étudié leur documentation, durant une recherche postdoctorale financée par la Fondation Fyssen.

Liens d'intérêts : les auteurs déclarent ne pas avoir de lien d'intérêt.

Références

1. Leclerc J, Tarrête J (1988) Sépulture. In: Leroi-Gourhan A (ed) Dictionnaire de la Préhistoire. Presses Universitaires de France, Paris, pp 963-4
2. Duday H, Courtaud P, Crubézy É, et al (1991) L'anthropologie « de terrain » : Reconnaissance et interprétation des gestes funéraires. Bull Mém Soc Anthropol Paris 2:29-50
3. Valentin F, Rivoal I, Thevenet C, et al (ed) (2014) La chaîne opératoire funéraire. Ethnologie et archéologie de la mort. Travaux de la Maison Archéologie et Ethnologie, René Ginouvès, Éditions de Boccard, Paris, 47 p
4. Gauthier JG (1991) Organisation, recrutement des nécropoles et tradition orale : l'exemple du pays fali (Nord Cameroun). Bull Mém Soc Anthropol Paris 2:201-17
5. Ariès P (1977) L'Homme devant la mort. Seuil (collection "Univers historique"), Paris, 642 p
6. Thomas LV (1975) Anthropologie de la mort. Bibliothèque scientifique, Payot, Paris, 540 p
7. Dournes J (1972) La culture Joraï. Museum National d'Histoire Naturelle, Paris, 104 p
8. Chambon P (1997) La nécropole de Balloy les Réaudins, approche archéo-anthropologique. In: Constantin C, Mordant D, Simoin D (ed) La Culture de Cerny, Nouvelle économie, nouvelle société au Néolithique. Actes du Colloque International de Nemours, mai 1994. Mémoires du Musée de Préhistoire d'Île-de-France 6, édition APRAIF Nemours, pp 489-98
9. Masset C (1971) Erreurs Systématiques dans la Détermination de l'âge par les Sutures Crâniennes. Bull Mém Soc Anthropol Paris, 12:85-105
10. Thevenet C (2013a) L'invention du cercueil au Néolithique : un changement profond dans la conception des funérailles. Annales de la Fondation Fyssen 27:36-48
11. Chambon P, Thevenet C (2014) Coffin and stretcher in Middle Neolithic burials: a comparative study of the Paris and Upper Rhine plain. Anthropologie — International Journal of the Science of Man 52, 3, pp 247-62
12. Chambon P, Mordant D, Pariat JG (2009) Sépultures du Néolithique moyen en bassin parisien : le cas des architectures sépulcrales. In: Le Brun-Ricalens F, Valotteau F, Hauzeur A (ed) Relations interrégionales au Néolithique entre bassin parisien et bassin rhénan, Actes du 26^e colloque interrégional sur le Néolithique, Luxembourg, 8 et 9 novembre 2003. Archaeologia Mosellana 7:445-67
13. Chambon P, Lanchon Y (2003) Les structures sépulcrales de la nécropole de Vignely (Seine-et-Marne). In Chambon P, Leclerc J (ed) Les pratiques funéraires néolithiques avant 3500 av. J.-C., en France et dans les régions limitrophes, table ronde SPF du 15-17 juin 2001, Musée des Antiquités Nationales, Saint-Germain-en-Laye. Édition de la Société préhistorique française, Paris, pp 159-173
14. Thevenet C (2013) La mise en bière au néolithique ancien en Allemagne. Les Nouvelles de l'Archéologie 132:17-23
15. Augereau A, Chambon P (ed) (2011) Les occupations néolithiques de Monéteau (Yonne). Édition de la Société préhistorique française, Paris 431 p
16. Beeching A, Crubézy É (1998) Les sépultures chasséennes de la vallée du Rhône. In: Guilaine J (ed), Sépultures d'Occident et genèse des mégalithisme (9000-3500 avant notre ère), Séminaire du collège de France. Édition Errance, Paris, pp 147-64